

INDIVIDUAL CONSULTANT PROCUREMENT NOTICE

Date: 01/06/2014

Pays : Côte d'Ivoire

Description des tâches : Recrutement d'un Consultant pour conduire la mission d'évaluation de la composante 1 du Programme d'Appui à la Réduction de la Pauvreté et à la réalisation des OMD (PARP/OMD),

Nom du Projet: Programme d'Appui à la Réduction de la Pauvreté et à la réalisation des OMD (PARP/OMD)

Unité : Pauvreté

Durée de la mission : 20 jours ouvrables

Les Offres devront être soumises à l'adresse indiquée ci-dessous ou par mail à l'adresse : procurement.offers.ci@undp.org, au plus tard le **13 Juin 2014 à 12h00**. L'offre comprendra une proposition technique et une proposition financière, placées sous plis scellés distincts, et devra nous parvenir à l'adresse suivante :

Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)
Angle Avenue Marchand, Rue Gourgas Plateau en face de la radio
01 BP 1747 ABIDJAN 01
COTE D'IVOIRE

Si vos propositions techniques et financières ne sont pas scellées dans des enveloppes séparées, votre offre peut être rejetée.

Les offres reçues par un autre canal que ceux mentionnés ci dessus seront automatiquement rejetées.

Si vous avez besoin d'informations complémentaires, vous pouvez soumettre vos questions par écrit à l'adresse indiquée suivante : procurement.ci@undp.org ; nous nous efforcerons de vous les fournir rapidement. Cependant, tout retard dans la transmission de ces informations ne pourrait en aucun cas constituer un motif de report.

L'offre technique devra inclure les informations et documents nécessaires à l'exécution de la tâche à accomplir :

1. Qualification et Expérience dans le domaine (40 points)
2. Plan de travail (10 points)
3. Méthodologie proposée et approche pour exécuter le travail selon les TDRS (50 points).

Votre offre financière doit être dans un document séparé de l'offre technique. Nous demandons au Consultant de nous faire une **offre forfaitaire** pour la durée de la consultation.

Les critères d'évaluation retenus sont :

1. Evaluation technique : les candidats qui auront plus de 70% des points seront retenus pour l'étape suivante
2. Evaluation financière : l'offre techniquement qualifiée la moins chère sera retenue.

TERMES DE REFERENCE

RECRUTEMENT CONSULTANT DU PROGRAMME D'APPUI A LA REDUCTION DE LA PAUVRETE ET A LA REALISATION DES OMD (PARP/OMD)

I. HISTORIQUE ET CONTEXTE

Le Programme d'Appui à la Réduction de la Pauvreté et à la réalisation des OMD (PARP/OMD) est une initiative du Ministère d'Etat, Ministère du plan et du Développement et du PNUD qui vise à aider le gouvernement ivoirien à améliorer les conditions de vie des populations pauvres et affectées par la crise en Côte d'Ivoire, ainsi qu'à renforcer les capacités des institutions.

Les activités du PARP/OMD sont articulées autour de trois principales composantes : 1) l'appui institutionnel pour le renforcement des capacités de planification, de coordination et de suivi évaluation des actions de lutte contre la pauvreté au niveau national et au niveau des collectivités territoriales; 2) l'appui à la relance et à la diversification des activités au profit des communautés, des femmes et des jeunes, et l'appui au développement de la micro entreprise locale; et 3) la facilitation de l'accès à l'eau potable, aux services énergétiques et à la gestion durable des ressources naturelles.

Pour ce qui est de la composante 1, le PARP/OMD s'est investi principalement dans le renforcement des capacités au niveau institutionnel pour assurer la coordination et un meilleur suivi des actions de lutte contre la pauvreté aussi bien au niveau central que décentralisé. De façon spécifique, il s'est agi entre autres de contribuer à la formulation de matrices sectorielles en lien avec la stratégie nationale de réduction de la pauvreté, à l'élaboration des Cadres des Dépenses à Moyen Terme (CDMT) sectoriels et au renforcement des capacités dans le cadrage des dépenses publiques, à l'identification d'un modèle de cadrage utile pour les besoins des services des prévisions, à la formation pour la familiarisation des acteurs aux outils de prévision acquis, à la table ronde de mobilisation de ressources pour le financement de la stratégie nationale de réduction de la pauvreté, la réalisation d'enquêtes et d'études pour le renforcement du système d'information et de production de données statistiques et le suivi des OMD, des indicateurs économiques, financiers et sociaux de base, la formulation de politiques. Au niveau local, les activités ont ciblé le renforcement des capacités des collectivités locales et des communautés de base en vue d'une meilleure participation de tous les acteurs au processus de planification, de mise œuvre, de suivi et d'évaluation des actions de lutte contre la pauvreté et de développement.

Au terme de l'exécution du programme en décembre 2013, il est apparu opportun de conduire une évaluation afin d'en ressortir les forces et faiblesses, mettre en exergue les expériences pertinentes à capitaliser pour les actions futures, et définir les nouvelles orientations des interventions d'appui en lien avec les priorités nationales récemment définies dans le Plan National de Développement pour la période de 2012 à 2015 et le nouveau Plan Stratégique du PNUD 2014-2017.

II. PORTEE DE L'EVALUATION, OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS

La présente consultation vise à évaluer la contribution de la composante 1 (appui institutionnel) du PARP/OMD dans le programme de coopération du gouvernement avec le PNUD, sa pertinence, son efficacité, pour répondre aux priorités nationales, afin de capitaliser sur les acquis et formuler des recommandations pour l'avenir. De façon spécifique, cette évaluation consistera à apprécier le fonctionnement et le niveau de performance de la composante 1 du programme par rapport aux objectifs qualitatifs et quantitatifs initialement prévus. Il s'agira de :

- apprécier la mise en œuvre du projet (approche stratégique, efficacité des partenaires de mise en œuvre, efficacité des ressources, efficience des ressources et efficacité des activités, résultats produits et progrès vers les l'atteinte des résultats escomptés)
- évaluer, en lien avec le point précédent, les stratégies de synergies et de mobilisations de ressources développées pour assurer sa pérennité au terme de l'initiative ;
- examiner la durabilité des actions menées (durabilité de l'axe stratégique d'intervention et des activités, appropriation) ;
- analyser la pertinence et la pérennité du montage actuel du projet (conformité avec les priorités nationales et du PNUD, prise en compte des thématiques transversales, cibles appropriées, validité des objectifs au regard de l'évolution contextuelle, contribution au PND) ;
- mesurer l'importance des facteurs qui ont perturbé le déroulement des activités et formuler des recommandations visant à les annihiler.

Par ailleurs, cette évaluation consistera à apprécier les effets induits des interventions et à :

- tirer les enseignements généraux à prendre en compte pour l'élaboration d'une phase d'extension du programme ;
- ouvrir des perspectives en donnant des orientations stratégiques sur les domaines thématiques à prendre en compte et les synergies internes et externes à développer.

Le consultant sera placé sous la supervision directe du Directeur pays Adjoint chargé du Programme du PNUD et du Directeur National du PARP/OMD. La mission sera facilitée par le Spécialiste de Programme du PNUD en charge du portefeuille Pauvreté et par le Spécialiste en charge des OMD et devra permettre de :

- produire un rapport d'impact du PARP/OMD 1, résumant les enseignements tirés et faisant ressortir les points forts à consolider, les points faibles à corriger, les opportunités à saisir et les contraintes à prendre en compte aux fins d'améliorer les effets dans la perspective d'interventions futures ; et
- formuler, sur la base du bilan établi, des recommandations en vue d'une modélisation des bonnes pratiques du programme.

III. QUESTIONS EVALUATIVES

A partir des constats et des informations disponibles, le consultant devra évaluer la performance de la mise en œuvre de la composante 1 du PARP/OMD à partir des cinq critères suivants : pertinence, efficacité, efficience, impact, viabilité. Pour chacun de ces critères, des pistes d'évaluation sont préconisées ci-dessous. Il reviendra au consultant de les préciser et de les compléter.

Problèmes et besoins (Pertinence)

Mesure dans laquelle les objectifs du projet correspondent aux attentes des bénéficiaires, aux besoins du pays, aux priorités globales et aux politiques des partenaires et du PNUD.

L'analyse de la pertinence portera essentiellement sur les points suivants, liés à la conception du projet:

- la mesure dans laquelle les interventions sont compatibles avec la stratégie de coopération du PNUD et et la politique du gouvernement en matière de bonne gouvernance ;
- la cohérence entre le PARP/OMD 1 et les initiatives actuelles/en cours;
- la qualité de l'analyse du problème ainsi que de la logique d'intervention du projet et l'adéquation des indicateurs de réalisation objectivement vérifiables;
- la mesure dans laquelle les objectifs annoncés sont adaptés aux problèmes identifiés ainsi que la clarté et la cohérence interne des objectifs énoncés;
- la mesure dans laquelle la nature des problèmes initialement identifiés a changé;
- la mesure dans laquelle les objectifs ont été actualisés pour tenir compte de l'évolution de la situation;
- le degré de flexibilité et d'adaptabilité permettant de réagir rapidement à d'éventuels changements de circonstances;
- la qualité de l'analyse des options stratégiques, de la justification de la stratégie de mise en œuvre recommandée et des modalités de gestion et de coordination;
- le réalisme du choix et de la quantité des ressources à mettre en œuvre (financières, humaines et administratives);
- l'analyse des hypothèses et des risques;
- l'adéquation des modalités de suivi et d'évaluation recommandée.

Réalisation de l'objectif (Efficacité)

Le critère d'efficacité porte sur la mesure dans laquelle le projet a obtenu les résultats escomptés et son ou ses objectifs spécifiques ont été atteints (ou sont sur le point de l'être).

L'analyse de l'efficacité aura donc pour objectif d'examiner:

- si les avantages prévus ont bien été générés et reçus, du point de vue de l'ensemble des parties prenantes;
- si les bénéficiaires prévus ont participé à l'intervention;
- si les hypothèses et les évaluations des risques au niveau des résultats se sont révélées insuffisantes ou erronées ou si des facteurs externes imprévus sont intervenus, la souplesse avec laquelle la gestion a été adaptée pour garantir que le but soit malgré tout atteint et, dans un tel contexte, la manière dont le projet a été soutenu par les parties prenantes.

Gestion saine et bon rapport coût-efficacité (Efficience)

Le critère d'efficience mesure le lien entre les différentes activités, les ressources disponibles et les résultats escomptés (parfois dénommés «outputs»). Cette mesure doit être quantitative, qualitative, et doit également concerner la gestion du temps. La comparaison doit se faire par rapport à ce qui était prévu.

L'analyse de l'efficience aura donc pour objectif d'examiner:

- la qualité de la gestion quotidienne, par exemple en ce qui concerne:
 - a. la planification et la mise en œuvre des travaux opérationnels et la gestion budgétaire;
 - b. la gestion adéquate des risques (souplesse ou non face à l'évolution de la situation);
 - c. les relations/la coordination avec les autorités, les institutions, les bénéficiaires et les autres bailleurs de fonds;
- la mesure dans laquelle les coûts du projet étaient justifiés eu égard aux résultats (exprimés ou non en termes monétaires) par comparaison avec des projets similaires ou des approches alternatives connues;
- si les contributions du Gouvernement, des bénéficiaires et d'autres tiers ont été fournies comme prévu;
- si les contributions du PNUD ont été fournies comme prévu;
- si, à ce jour, les activités ont débouché sur des résultats non prévus.

Effets plus généraux (Impact)

L'impact porte sur les relations entre l'objectif spécifique et les objectifs globaux du projet. Au niveau de l'impact, l'évaluation examinera:

- la mesure dans laquelle les objectifs du projet ont été atteints comme prévu, en particulier l'objectif global;
- si les effets du projet
 - a) ont été facilités/freinés par des facteurs externes;
 - b) ont eu des retombées involontaires ou inattendues, et, dans l'affirmative, la façon dont celles-ci ont affecté l'impact global;
 - c) ont été facilités/freinés par la gestion du projet/programme, par les modalités de coordination, par la participation des parties prenantes concernées;
 - d) ont contribué au développement économique et social.

Probabilité de poursuite des résultats obtenus (Viabilité)

Le critère de viabilité permet de déterminer si les résultats positifs du projet et le flux des avantages sont susceptibles de se poursuivre après la fin des financements externes ou des interventions non financières (dialogue politique, coordination).

L'évaluation appréciera les perspectives de viabilité des avantages sur la base des éléments suivants:

- l'appropriation des objectifs et des résultats: par exemple, la mesure dans laquelle toutes les parties prenantes ont été consultées, dès le départ, sur les objectifs visés, les ont approuvés et continuent de les soutenir;
- le soutien politique et la responsabilité des institutions bénéficiaires, le niveau de l'appui accordé par les autorités gouvernementales;
- les capacités institutionnelles : la mesure dans laquelle le projet est intégré dans les structures institutionnelles du Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement;
- l'adéquation du budget du projet avec son but.

IV. METHODOLOGIE ET CALENDRIER DE LA MISSION

Les principales activités à mener comprendront :

- une revue et analyse documentaire incluant tout document utile (PND, CPAP, UNDAF, documents de programme, outils de mise en œuvre, rapports d'exécution et/ou d'évaluation) ;
- diverses séances de briefing avec le Directeur Pays Adjoint pour le programme du PNUD, l'Economiste Principal du PNUD, le Directeur National du Programme, les Spécialistes de Programme et en charge des OMD du PNUD et l'équipe de coordination, les acteurs de mise en œuvre (Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement, Ministère de l'Economie et des finances, UVICOCI, ARCI, etc.) ;
- des séances de travail avec l'équipe projet qui facilitera la collecte des documents et informations et les rencontres avec les acteurs nationaux ;
- des rencontres avec le SNU et les autres partenaires techniques et financiers intervenant ou susceptible d'apporter un appui au renforcement des capacités de planification, de coordination et de suivi évaluation des actions de réduction de la pauvreté en Côte d'Ivoire ;
- la formulation d'un rapport provisoire;
- la soumission du rapport définitif de la mission intégrant les contributions formulées à l'occasion de la réunion d'examen du rapport provisoire.

Les informations seront collectées par le consultant aussi bien sur des données primaires que sur des données secondaires. Enfin, tous les documents produits par le programme seront mis à la disposition du consultant, à savoir les rapports d'activités trimestriels et annuels, les rapports de missions, les études réalisées, les comptes-rendus des comités de pilotage.

L'évaluation s'étendra sur 20 jours à compter de la date de signature du contrat :

- 2 jours pour la soumission du rapport initial sur la conduite de la mission ;
- 9 jours de séances d'échanges avec les parties prenantes et autres partenaires techniques et financiers ;

- 5 jours de rédaction du rapport d'évaluation provisoire ;
- 1 jour pour l'organisation de la réunion d'examen du rapport provisoire ;
- 3 jours de rédaction du rapport final d'évaluation intégrant les recommandations de la réunion d'examen du rapport provisoire.

V. PRODUITS D'EVALUATION ATTENDUS

Dans le cadre de leur mission, l'équipe de consultants sous la responsabilité du Consultant international mettra à disposition :

- un rapport initial préparé avant d'entrer dans la phase opérationnelle de la mission d'évaluation soumis 2 jours après le début de la mission ;
- un rapport provisoire d'évaluation;
- un rapport final d'évaluation intégrant les principales recommandations de la réunion d'examen du rapport provisoire.

VI. DUREE DE LA MISSION

La durée de l'évaluation est de 20 jours ouvrables de travail incluant les rencontres avec les partenaires, la réunion d'examen du rapport provisoire et la soumission du rapport final.

VII. PROFIL DU CONSULTANT

Compétences corporatives

- Faire preuve d'intégrité en suivant les valeurs et éthiques standard des Nations Unies;
- Promouvoir la vision, la mission et les objectifs stratégiques du PNUD;
- Montrer une capacité d'adaptation et de sensibilité aux différences de culture, de genre, de religion, de race, de nationalité et d'âge;
- Traiter tous les gens de manière équitable et sans favoritisme.

Compétences fonctionnelles

- Expérience en gestion de projets axée sur les résultats
- Capacité à rédiger des rapports d'évaluation
- Aptitude à organiser des réunions de restitution
- Aptitude à intégrer les commentaires et à proposer des orientations stratégiques.

Education

- Diplôme de 3^{ème} cycle (BAC + 5) en en droit, administration publique, sciences politiques, économie, sciences sociales ou tout autre domaine pertinent.

Expérience

- Justifier d'une expérience avérée d'au moins 10 ans en matière de conception, suivi et évaluation de projets en particulier dans le secteur de la gouvernance
- Justifier d'une expérience dans la conduite de missions d'évaluation et/ou le développement de plans d'évaluation
- Expérience de travail avec les Nations Unies en général et le PNUD en particulier
- Etre à même d'apprécier l'intégration du genre, des droits de l'homme, du VIH/SIDA et des approches participatives
- Avoir une expérience de collaboration avec les institutions gouvernementales, les partenaires au développement et les organisations de la société civile constituerait un atout
- Avoir une expérience de travail en Afrique et particulièrement en Cote d'Ivoire serait un avantage

Langue Requise

- Avoir une excellente maîtrise du français (langue de rédaction du rapport).

VIII. DOSSIER DE CANDIDATURE

Le consultant devra soumettre au PNUD une proposition technique et une offre financière.

L'offre technique comprendra :

- la description de la compréhension de la mission et de la méthodologie à développer et des tâches envisagées pour aboutir aux résultats ;
- un chronogramme détaillé des activités et résultats attendus ;
- une copie du formulaire P11 du consultant ;
- les références de postes ou travaux antérieurs en matière de gestion et /ou de suivi évaluation de projet / programme, idéalement dans le domaine de la sécurité ;
- une liste de référence de 3 personnes en indiquant les noms, adresses emails et numéro de téléphones.

L'offre financière se présentera sous la forme d'un budget forfaitaire contenu dans le tableau indicatif ci-dessous :

Libellé	Nombre de jours	Coût unitaire en USD	Montant en USD	Forfait journalier

L'évaluation s'effectuera en deux étapes

Le dépouillement des offres techniques:

- les offres techniques seront évaluées sur la base du formulaire d'évaluation type joint en annexe 1
- seules les offres techniques ayant totalisé au moins 70% de points seront retenues pour l'évaluation financière

Le dépouillement des offres financières

- Les propositions financières seront cotées sur 30 points. Le meilleur candidat le moins disant sera retenu sur la base du cumul des notes obtenues des deux évaluations.

ANNEXE 1 : Critères d'évaluation technique des propositions

Récapitulatif des formulaires d'évaluation des Propositions techniques		Note maximum	Consultants					
			A	B	C	D	E	F
1.	Expertise du Consultant	40						
2.	Méthodologie, organisation et planning d'intervention	30						
3.	Qualifications du consultant	30						
	Total	100						

Les critères d'évaluation des offres techniques sont explicités ci-dessous. La note maximum spécifiée pour chacun des critères d'évaluation indique l'importance relative ou le coefficient de l'article dans le contexte du processus d'évaluation globale. Les formulaires d'évaluation de la Proposition technique sont :

- Formulaire 1: Expertise du Consultant soumissionnaire dans l'évaluation des programmes et projets
- Formulaire 2: Méthodologie, organisation et planning d'intervention
- Formulaire 3: Qualifications du Consultant

1.

Formulaire d'évaluation de la Proposition technique -- Formulaire 1		Nbre de points maximum	Consultants					
			A	B	C	D	E	F
Expertise du Consultant								
1.1	Expertise dans le domaine du suivi-évaluation des projets et programmes	20						
1.2	Expertise spécifique dans les domaines suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Développement de politiques et stratégies de réduction de la pauvreté Suivi des OMD • Budgétisation et cadrage des dépenses publiques • Décentralisation et Planification locale 	10						
1.3	Expérience de travail avec les institutions gouvernementales et la société civile	5						
1.4	Expérience de travail avec les institutions internationales, les Nations Unies en général et le PNUD en particulier	5						
		40						

2.

Formulaire d'évaluation de la proposition technique – Formulaire 2		Nbre de points maximum	Consultant					
			A	B	C	D	E	F
Méthodologie et planning de travail								
2.1	La proposition montre-t-elle une compréhension des enjeux de la réduction de la pauvreté dans un contexte post-crise ?	5						
2.2	Les aspects importants de l'évaluation ont-ils été traités de manière suffisamment détaillée ?	5						
2.4	Dans quelle mesure le Consultant comprend-il bien le travail à faire ?	10						
2.5	Le plan de travail est-il bien défini et correspond-il au cahier de charges ?	5						
2.6	La présentation du planning est-elle claire, et la succession des activités ainsi que la planification sont-elles logiques, réalistes et augurent-elles suffisamment d'une bonne exécution de la mission?	5						
		30						

3.

Evaluation de la proposition technique -- Formulaire 3		Nbre de points maximum	Consultant					
			A	B	C	D	E	F
Qualification et expérience du Consultant :								
3.1	Diplôme requis	10						
3.3	Expérience de travail en Afrique et particulièrement en Côte d'Ivoire	10						
3.4	Maîtrise de la langue française	10						
		30						